

## Règlement du concours **théâtre** 2014-2015

### Article 1 Organismes

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires (Cnous-Crous) organise un concours national de théâtre en partenariat avec l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, le Crous d'Aix-Marseille et le Théâtre Universitaire de Nancy.

**Le Crous de Nancy-Metz pilote le projet.**

### Article 2 Forme et nature

Le concours est ouvert à tout type de formes théâtrales d'une durée de 45 minutes (minimum) à 1h30 (maximum.)

### Article 3 Candidats

La prestation peut se faire en solo ou compagnie de huit participants maximum (acteur, technicien et metteur en scène compris).

Peut concourir tout étudiant ou toute compagnie composé(e) d'une majorité d'étudiants (au moins quatre), inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

### Article 4 Modalités de participation

La participation requiert l'envoi d'un dossier complet d'inscription comprenant :

- Le formulaire d'inscription (à télécharger sur le site du Cnous et des Crous, ou disponible dans les services culturels des Crous) et comprenant une note d'intention détaillée d'une page de format A4 minimum, deux pages maximum, au format Word.
- La photocopie de la carte d'étudiant.
- **Le DVD de la totalité du spectacle filmé obligatoirement en plan fixe** (format DVD de salon, DVD gravé.) Une attention toute particulière devra être apportée à la qualité du son et à la bonne compréhension du texte.
- En cas de création originale, le texte devra être joint au dossier.
- Une fiche artistique indiquant la fonction de chacun des participants (acteur, technicien, metteur en scène...) et les études suivies des participants étudiants
- Le formulaire de renonciation au droit à l'image.
- La lettre d'autorisation de publication des supports vidéo.
- Le formulaire attestant que le texte de théâtre choisi est libre de droit.
- Un engagement écrit de l'artiste solo ou de la compagnie à se présenter au Crous de Nancy-Metz pour la sélection finale les 9 et 10 juin 2015 en cas de présélection, et à Avignon pour les lauréats du premier prix entre le 13 et le 17 juillet 2015.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

Les candidatures ne peuvent être envoyées qu'à un seul Crous (Crous de rattachement ou Crous de Nancy-Metz).

**La date de clôture des inscriptions est fixée au 16 mars 2015.**

### Article 5 Processus de sélection

Dans chaque Crous, un jury composé de partenaires locaux, d'universitaires et de professionnels du théâtre effectuera une sélection régionale, sous réserve d'un nombre suffisant de candidature. Dans le cas contraire, les Crous adresseront directement les candidatures au Crous de Nancy-Metz (**avant le 30 avril 2015**).

La ou les deux prestations retenues par les jurys des Crous devront nécessairement avoir été vues sur scène.

Le jury national sélectionnera sur vidéo les quatre meilleures prestations et convoquera les candidats **avant le 4 mai 2015**. Celles-ci seront présentées en finale sur scène les **21 et 22 mai 2015** à Nancy-Metz, à l'issue de laquelle les résultats seront proclamés.

**Article 6 Prix**

Composition des prix :

- 1er prix : 2 000 €.
- 2e prix : 1 000 €.
- 3e prix : 500 €.

**Le lauréat du premier prix bénéficiera de deux représentations de son spectacle à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse entre le 13 et 17 juillet 2015, dans le cadre du festival d'Avignon. En outre, le Théâtre Universitaire de Nancy accueillera le premier lauréat dans le cadre d'une Master Class au cours du festival Traverses.**

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

**Article 7 Informations légales**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

**Article 8 Autorisations et responsabilités**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné.

Le Cnous et les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Chaque candidat s'engage à fournir une attestation de responsabilité civile, pour la participation aux manifestations éventuelles.

Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'ensemble des partenaires à utiliser librement les maquettes qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu. Ces maquettes pourront être publiées sur internet (sites des Crous et du Cnous.)

**Article 9 Respect du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

**Date de clôture des inscriptions : 16 mars 2015**